



Cahiers  
de recherches  
médiévales et  
humanistes

## Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies  
Comptes-rendus | 2008

---

### Jean-Luc Bonnaud, *Un État en Provence. Les officiers locaux du comte de Provence au XIV<sup>e</sup> siècle (1309-1382)*

Vincent Challet

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/3102>

DOI : 10.4000/crm.3102

ISSN : 2273-0893

#### Éditeur

Classiques Garnier

#### Référence électronique

Vincent Challet, « Jean-Luc Bonnaud, *Un État en Provence. Les officiers locaux du comte de Provence au XIV<sup>e</sup> siècle (1309-1382)* », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], Comptes-rendus, mis en ligne le 18 septembre 2008, consulté le 15 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/crm/3102> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.3102>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 octobre 2020.

© Cahiers de recherches médiévales et humanistes

---

# Jean-Luc Bonnaud, *Un État en Provence. Les officiers locaux du comte de Provence au XIV<sup>e</sup> siècle (1309-1382)*

Vincent Challet

---

## RÉFÉRENCE

Jean-Luc Bonnaud, *Un État en Provence. Les officiers locaux du comte de Provence au XIV<sup>e</sup> siècle (1309-1382)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 271 p. et un CD-Rom d'annexes  
ISBN 978-2-7535-0416-5

La prosopographie constitue l'une des tendances lourdes de la recherche actuelle, et pas seulement en histoire médiévale comme le montre la récente parution d'un ouvrage faisant le tour des questions soulevées par cette méthode historique et dirigé par Katarine Keats-Rohan (*Prosopography Approaches and Applications A Handbook*, K.S.B. Keats-Rohan éd., *Prosopographica et Genealogica* 13, Oxford, 2007), laquelle se demande fort justement dans son introduction si la prosopographie n'est pas un caméléon ou une chimère. Voici donc un nouvel exemple d'étude prosopographique avec la publication de la thèse préparée par Jean-Luc Bonnaud sous la direction de Michel Hébert – dont on connaît la qualité des travaux et leur importance pour l'histoire de la Provence médiévale – et consacrée aux officiers locaux du comte de Provence sous les règnes de Robert le Sage et de Jeanne I<sup>re</sup>. Partant de l'hypothèse que l'appareil administratif provençal n'a pu continuer à fonctionner pendant les troubles de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle que grâce à la constitution préalable « d'un corps relativement homogène d'officiers dont une partie [...] se consacre essentiellement et de façon prioritaire au service de l'État » (p. 13), l'auteur a voulu sonder la mise en place progressive de ce groupe tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle en se concentrant uniquement sur les officiers locaux, intermédiaires nécessaires et incontournables entre l'État et les gouvernés. Le but affirmé est ici de « de discerner certaines grandes constantes dans le

rapport des Provençaux avec la carrière administrative » (p. 15) et ceci à travers l'étude des carrières des officiers concernés. La méthode prosopographique est présentée avec une grande clarté et une conscience assez nette de ses dangers et de ses limites. Elle conduit l'auteur à centrer son étude sur trois types d'officiers – viguiers ou bailes, juges et clavaires – présents dans toutes les circonscriptions provençales, à l'exclusion d'un certain nombre d'offices mineurs (capitaines et châtelains ou notaires de cour) et à écarter certaines baillies dont l'existence ne fut qu'intermittente ou ne disposant pas d'un personnel propre. L'auteur s'est appuyé sur trois types de sources à savoir les comptes de clavaire, les états de droit produits par les clavaires à leur sortie de charge et qui sont un récapitulatif de tous les biens, droits et revenus comtaux dans une circonscription donnée et enfin les comptes généraux établis par l'administration centrale, sans négliger de compléter les lacunes de cette documentation par le recours à des registres tirés des archives communales ou de la cour centrale d'Aix-en-Provence. En revanche, il est sans doute regrettable que les fonds notariés n'aient jamais été sollicités même si l'on peut comprendre que l'historien ait ici reculé devant l'ampleur de la tâche. L'ensemble des renseignements ainsi recueillis a donné lieu, comme il se doit, à l'établissement d'une base de données permettant de soumettre les officiers et leurs carrières à un traitement informatique.

L'ouvrage entre ensuite un peu brutalement dans le vif du sujet, faisant ainsi l'économie d'une présentation synthétique de l'évolution politique du comté de Provence au cours du XIV<sup>e</sup>, laquelle eût pourtant été fort utile pour une pleine compréhension du sujet par des lecteurs peu familiers des affaires provençales. Les trois premiers chapitres de l'ouvrage sont consacrés aux trois offices retenus et se déclinent selon un schéma strictement identique – qui peut d'ailleurs paraître un peu artificiel – passant successivement en revue le statut professionnel, l'origine géographique, les types de carrières et la place dans la société des officiers considérés. Synthétisons ici rapidement les principaux acquis de cette recherche. En ce qui concerne les clavaires dont l'office dure deux ans, l'étude montre que la plupart d'entre eux appartiennent au milieu notarial et, dans une moindre mesure, marchand, sans oublier quelques membres d'une petite noblesse appauvrie s'étant tournée vers le notariat pour s'assurer d'indispensables compléments de revenus. Sans grade universitaire et formés sur le tas, par apprentissage, ces clavaires sont quasiment tous des Provençaux et proviennent pour la moitié d'entre eux de Haute-Provence et notamment de la baillie de Barcelonnette. C'est dire que la plupart des clavaires sont issus des moyennes et petites villes de la campagne provençale, la modestie de leurs gages – autour de 20 à 30 livres par an – expliquant que les notaires des grandes villes préférèrent rester au service d'une clientèle privée. D'ailleurs, seuls 25 % environ de ces clavaires occupèrent au moins trois postes et peuvent être à ce titre considérés, de l'aveu de l'auteur, comme des « clavaires réguliers » ; encore connaissent-ils au cours de leur carrière un certain nombre d'interruptions sans doute nécessaires pour s'occuper de leurs propres affaires. Il apparaît ainsi que l'office de clavaire ne semble pas être recherché en lui-même mais s'insère dans une stratégie pouvant permettre aux individus les plus doués d'acheter des fermes comtales, d'accéder à certains offices de la cour centrale ou, plus modestement, de mettre les compétences acquises au service de leur communauté d'origine.

D'une tout autre envergure sont les personnages ayant occupé des fonctions de juge au service des comtes de Provence puisqu'il s'agit à une très large majorité de nobles, même s'il s'agit d'une noblesse récente – voire en voie d'acquisition – due

essentiellement aux compétences juridiques et à une carrière au service de l'État d'hommes issus pour la plupart de la bourgeoisie. Cette prédominance d'individus d'une noblesse urbaine et récente n'exclut d'ailleurs pas la présence de membres d'une noblesse plus ancienne mais tournés vers des études juridiques. Dans un pays aussi marqué par l'emprise du droit romain, le fort pourcentage – environ 20 % – de juges possédant un grade universitaire en droit civil, ne doit pas surprendre, d'autant qu'il faut y ajouter les nombreux juges qualifiés de *jurisperiti* et ayant, pour le moins, fréquenté une université de droit. À cette hiérarchie dans la qualification des juges, répond une hiérarchie dans l'importance des postes occupés : les gradués se retrouvent surtout dans les centres de pouvoir – Aix, Avignon, Marseille –, les *jurisperiti* dans des postes de moyenne importance et les juges sans véritable qualification dans des postes périphériques. Originaires à 87 % de Provence, les juges comtaux viennent pour moitié des grandes villes – Aix, Nice, Marseille – même si certains sont, malgré tout, issus de petites villes, voire de villages et restent en fonction une seule année, contre deux pour les clavares. L'auteur constate que plus de 80 % des postes furent confiés à des hommes d'expérience ayant occupé au moins trois mandats ce qui le conduit à la conclusion que « le comte de Provence pouvait donc compter sur un groupe d'hommes composé de juges ayant une certaine expérience de leur travail et bien au fait de l'administration de leur circonscription » (p. 132). Néanmoins, les juges « réguliers » ayant occupé au moins sept postes s'avèrent être des « juristes de seconde zone » (p. 136), bien plus souvent *jurisperiti* que gradués et originaires de circonscriptions rurales tandis que les juges « occasionnels » – entre 3 et 6 postes –, souvent titulaires de grades universitaires, eurent des carrières plus courtes parce qu'ils se tournèrent vers d'autres horizons, notamment en occupant des fonctions judiciaires centrales – juge-mage par exemple –, en se voyant confier des missions ponctuelles par le pouvoir ou en entrant au service d'autres seigneurs – ainsi, dans les États pontificaux ou en Savoie. Cela dit, en dépit de « l'existence d'un petit groupe de juges qui forme en quelque sorte l'ossature, le noyau dur du personnel judiciaire provençal » (p. 146), le service du comte de Provence ne fut jamais exclusif et la plupart des juges ne renoncèrent pas à d'autres activités, soit au sein de leurs propres communautés, soit en s'adonnant à une pratique privée de conseil.

Enfin, le groupe des viguiers-bailes apparaît très différent et est sans doute le plus homogène puisque 80 % de ces officiers sont des nobles et que l'on y compte nombre de chevaliers et de damoiseaux, indice d'une noblesse traditionnelle et bien établie. Les viguiers-bailes semblent même se recruter dans « le gratin des familles de la vieille noblesse provençale » (p. 170) et, dans une moindre mesure, au sein de la petite noblesse locale. La majorité de ces officiers sont des nobles urbains, issus des grandes villes de Basse-Provence – Marseille, Aix, Nice, Tarascon – et membres d'une noblesse qui a pris l'habitude de se battre sur les mers en armant des galères. Toutefois, 72 % de ces officiers n'ont en réalité occupé qu'un poste, lequel est annuel, si bien qu'on peut noter, dans ce domaine, l'absence d'un groupe fixe qui se consacrerait au service de l'État. Si les membres des plus illustres familles provençales occupent les postes les plus prestigieux, en revanche les petits nobles locaux se retrouvent plutôt dans des baillies secondaires et leur nomination récompense des services militaires effectués dans les armées du comte. Au final, les viguiers et les bailes se révèlent plus être de véritables hommes de guerre que des agents administratifs de l'État et leur fonction est un « office de représentation du pouvoir » (p. 208) dont la noblesse comme le pouvoir

comtal tirent profit, la noblesse parce qu'elle y gagne une considération sociale, l'État parce qu'il y voit un moyen de fidéliser la noblesse.

À partir de ces acquis, l'auteur tente enfin une rapide synthèse et une comparaison avec les autres principautés où des études similaires sur les officiers ont été menées (Bretagne, Savoie, Bourbonnais). Il note ainsi un certain nombre de spécificités provençales, notamment l'annualité des charges qui semble avoir été globalement respectée, l'omniprésence du droit romain qui fait des juges les véritables détenteurs du pouvoir public ou encore l'absence de cumul entre les fonctions centrales et territoriales (p. 216). Toutefois, ce dernier chapitre intitulé « l'État moderne et l'administration locale » qui semblait le plus prometteur parce que le seul apte à dépasser l'horizon prosopographique se révèle aussi le plus décevant en raison de son extrême brièveté, laquelle ne permet guère à l'auteur de montrer véritablement la genèse de cet État provençal au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, lorsqu'il affirme que juges et clavaires « ont apporté une certaine définition de l'espace public provençal au maintien duquel le souverain et les communautés devaient collaborer » (p. 219), il s'agit là plus d'une pétition de principe à laquelle le lecteur est censé adhérer que de la conclusion logique d'une véritable démonstration, la notion « d'espace public » apparaissant ici pour la première fois. C'est bien là, dans l'absence d'une véritable synthèse solide et raisonnée que réside la principale faiblesse d'un ouvrage qui peine « à dépasser la stricte étude des carrières » (p. 212). Les limites de la recherche apparaissent d'ailleurs bien vite faute d'avoir pu croiser des sources un peu plus variées qui auraient permis de reconstituer des profils sociaux plus élaborés, de retisser des liens de parenté ou d'alliance entre ces différents officiers et, au final, de mieux définir une appartenance sociale réduite trop souvent à des titulatures ou des prédicats. L'étude n'apporte ici que trop peu d'éléments sur l'environnement propre de ces officiers, leur travail au quotidien ou encore les rapports qu'ils peuvent entretenir avec leurs administrés. Elle s'interdit en partie de comprendre les véritables enjeux de la nomination de ces officiers, les choix qui s'opèrent, au sein d'un même milieu social, entre ceux qui entrent au service du comte et ceux qui s'en détournent et les rapports complexes que ces mêmes officiers peuvent entretenir avec l'État lui-même. Et, faute d'une étude détaillée des techniques administratives et judiciaires elles-mêmes, le postulat de départ – celui d'une certaine standardisation administrative – reste largement à démontrer. La prosopographie semble ici une fin en soi – dresser des catalogues d'officiers et de leurs carrières – sans être mise au service d'une véritable thèse. Au final, et au-delà de l'intérêt certain que peut représenter pour les chercheurs l'établissement d'un tel catalogue des officiers des comtes de Provence, le lecteur risque de rester un peu sur sa faim s'il s'attendait à un panorama complet de la vie de ces officiers, comparable au remarquable travail réalisé par Olivier Mattéoni sur les officiers du duc de Bourbon, ou à une réflexion approfondie sur la contribution des officiers à la genèse de l'État moderne.

Signalons par ailleurs que de très utiles annexes sont contenues dans un Cd-Rom joint à l'ouvrage, selon un procédé qui tend à se généraliser, et qu'il convient de féliciter et l'éditeur et l'auteur de mettre ainsi à la disposition des lecteurs les résultats de cette enquête. On y trouvera en effet la liste des baillies et vigueries mises à contribution avec les gages versés aux différents officiers – pour ne retenir que quelques ordres de grandeur, 100 livres par an pour un viguier, 60 à 70 livres pour un juge et 20 livres pour un clavaire –, le catalogue de tous les officiers recensés et classés par ordre alphabétique avec le récapitulatif de leur carrière, la liste de ces mêmes officiers mais

classés par viguerie et par office et enfin la liste des gradués universitaires. Terminons en regrettant que l'ouvrage se ressente d'une forme universitaire parfois un peu pesante et qu'une relecture plus attentive n'ait pas été menée à bien, de trop nombreuses coquilles subsistant encore.